



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapport de présentation

Le Compte Financier Unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- améliorer la qualité des comptes
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et d'enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À l'image du compte administratif, le CFU retrace principalement les réalisations budgétaires de l'année écoulée. Il permet d'arrêter les résultats de l'exercice et de procéder aux reports et à l'affectation de ces résultats sur l'exercice suivant.

Pour une bonne appréhension du Compte Financier Unique seront donc présentés :

- Les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025
- L'exécution détaillée de la section de fonctionnement
- L'exécution détaillée de la section d'investissement
- L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

I. LES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2025

Le tableau ci-après retrace l'exécution budgétaire et les résultats affichés à la clôture de l'exercice 2025.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	704 686.36 €	1 576 310.92 €	3 038 379.88 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	
Dépenses	Dépenses réalisées	872 860.33 €	1 219 384.34 €	2 092 244.67 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 168 173.97 €	356 926.58 €	188 752.61 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 186 541.17 €	472 423.41 €	285 882.24 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 354 715.14 €	829 349.99 €	474 634.85 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 354 715.14 €	829 349.99 €	474 634.85 €

II. L'EXÉCUTION DÉTAILLÉE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

A. Les dépenses de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Chap /Art.	Libellé	CFU 2024	CFU 2025
		Réalisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	407 822.26 €	441 625.05 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	560 024.31 €	545 553.28 €
014	Atténuation de produits	11 268.00 €	12 156.00 €
65	Autres charges de gestion courante	123 352.41 €	131 640.37 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		1 102 466.98 €	1 130 974.70 €
66	Charges financières	21 175.97 €	18 382.62 €
67	Charges spécifiques	0.00 €	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	862.40 €	103.13 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 124 505.35 €	1 149 460.45 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 531 666.24 €	69 923.89 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 531 666.24 €	69 923.89 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 656 171.59 €	1 219 384.34 €

En 2025, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 219 384,34 € contre 2 656 171,59 € en 2024. Cependant, en 2024 étaient inclus 1 470 000 € d'opérations d'ordre sans impact financier. Pour une comparaison pertinente, il convient donc de retirer cette somme, soit une dépense ajustée de 1 186 171,59 €. Cela représente une hausse de 33 212.75 € par rapport à 2024, soit une augmentation de 2.72 %.

Cette augmentation est due principalement à la coupe de bois, d'un montant de 29 463,04 €.

Le vol de câbles au Bois Chardons a coûté 10 040,33 €. L'assurance a remboursé 2 000 €.

Les charges à caractère général ont donc été bien maîtrisées.

Les charges de personnel ont baissé de 14 471.03 €. En 2024, l'augmentation 2024 portait sur les six mois de doublon sur le poste de secrétaire de mairie.

Les charges de gestion courante augmentent de 8 287.96 €, augmentation qui correspond notamment aux subventions versées à l'EHPAD de Cruseilles et aux Artistes Sol'Air.

Les charges financières, correspondant aux intérêts des emprunts, sont en légère baisse, aucun nouveau prêt n'ayant été contracté.

B. Les recettes de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Chap /Art.	Libellé	CFU 2024	CFU 2025
		Réalisé	Réalisé
002	Excédent de fonctionnement reporté		
013	Atténuation de charges	19 629.77 €	13 727.65 €
70	Produits des services, du domaine	235 677.90 €	265 294.06 €
73	Impôts et taxes	118 134.00 €	102 592.00 €
73	Fiscalité locale	374 540.02 €	359 822.17 €
74	Dotations, subventions et participations	675 857.38 €	704 934.40 €
75	Autres produits de gestion courante	119 739.46 €	124 965.04 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		1 543 578.53 €	1 571 335.32 €
76	Produits financiers	6 632.50 €	
77	Produits spécifiques	1 472 423.80 €	0.00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 022 634.83 €	1 571 335.32 €
042	Opérations d'ordre entre sections	7 172.04 €	4 975.60 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 172.04 €	4 975.60 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 029 806.87 €	1 576 310.92 €

En 2025, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 576 310,92 € contre 3 029 806,87 € en 2024 (qui comprenait le produit de la cession de terrains dans le cadre de l'opération Cœur de Village pour 1 470 000 €). Pour comparer, il convient donc de retirer cette somme, soit une recette de 1 559 806,87 € en 2024.

Nous constatons donc une hausse de 16 504,05 € par rapport à 2024, soit une augmentation d'environ 1%.

Les atténuations de charge, qui correspondent aux remboursements de salaires par l'assurance statutaire pour les agents en congé maladie ou maternité, ont diminué en 2025 : il n'y a eu qu'un congé maternité et un accident du travail, contre deux congés maternité et des arrêts de maladie ordinaire en 2024.

Les produits des services ont augmenté de 29 616,16 € (265 297,06 € en 2025 contre 235 680,90 € en 2024), principalement en raison d'une augmentation de la fréquentation du service périscolaire, pour un montant supplémentaire de 25 802,58 €.

Les recettes issues des impôts et taxes ont diminué, notamment en raison d'une baisse des droits de mutation, qui s'élèvent à 78 097 € en 2025 contre 93 641 € en 2024.

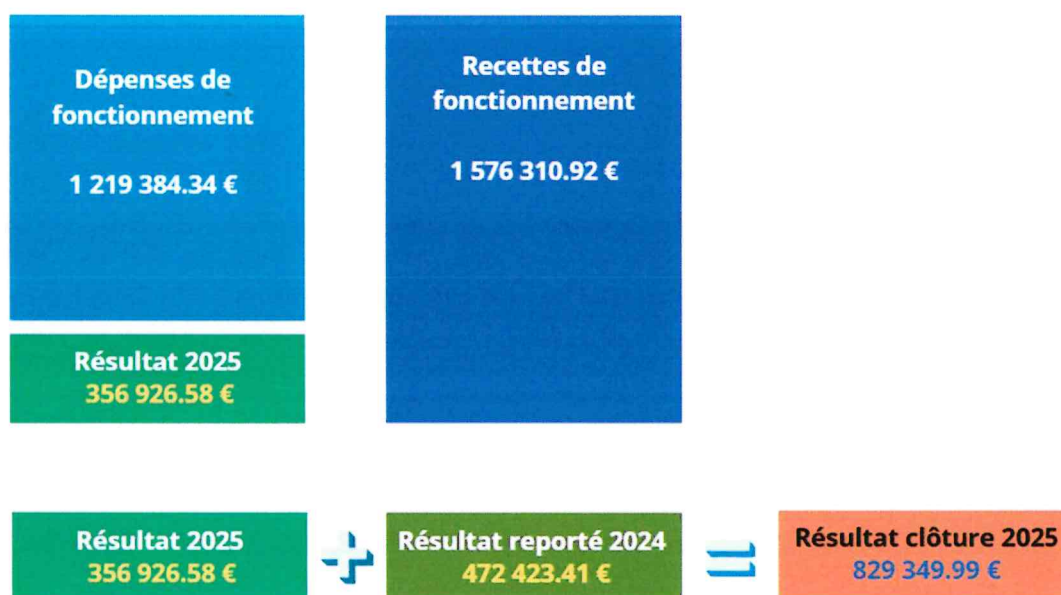
Concernant la fiscalité locale, on observe une diminution de 14 717,85 €, expliquée par le fait que le versement de la taxe d'électricité du 2^e semestre 2025 a été effectué en janvier 2026. Il n'apparaît donc pas sur cet exercice. En revanche, en 2024, trois semestres avaient été comptabilisés.

Les dotations perçues ont également augmenté de 29 077,02 € :

- le FCTVA s'est élevé à 22 424,10 € en 2025 contre 33 069,12 € en 2024, soit une baisse de 10 645,02 € ;
- la participation de la CAF a diminué, passant de 42 119,54 € en 2024 à 28 490,25 € en 2025 ;
- les Fonds Genevois ont augmenté significativement, passant de 512 665 € en 2024 à 563 482 € en 2025.

Les produits de gestion issus des emplacements immobiliers ont logiquement augmenté en raison de la revalorisation annuelle des loyers.

Résultats de fonctionnement



III. L'EXÉCUTION DÉTAILLÉE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chap /Art.	Libellé	CFU 2024	CFU 2025
		Réalise	Réalisé
001	Déficit section investissement reporté		
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	
204	Subventions d'équipement versées	37 517.73 €	19 011.32 €
21	Immobilisations corporelles	89 626.61 €	130 751.13 €
23	Immobilisations en cours	792 238.19 €	552 231.49 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	919 382.53 €	701 993.94 €
13	Subvention d'investissement	5 982.00 €	36 798.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	144 485.77 €	129 092.79 €
27	Autres immobilisations financières	917 800.00 €	
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 068 267.77 €	165 890.79 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 987 650.30 €	867 884.73 €
040	Opérations d'ordre entre sections	7 172.04 €	4 975.60 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	7 172.04 €	4 975.60 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 994 822.34 €	872 860.33 €

Composées des dépenses financières et des dépenses d'équipement, les dépenses d'investissement se sont élevées en 2025 à 872 860.33 € contre 1 994 822.34 € en 2024. C'est l'opération Cœur de Village qui explique cette différence (Datation du local commercial et achat d'une partie du logement inclusif).

Les aménagements de voirie concernent :

- l'installation du transformateur pour Cœur de Village
- l'installation de 2 nouveaux jeux à l'Agorespace

L'achat de l'appartement de l'habitat inclusif s'élève à 552 231.49 €

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées en 2025 à 704 686.36 € contre 1 813 014.66 € en 2024.

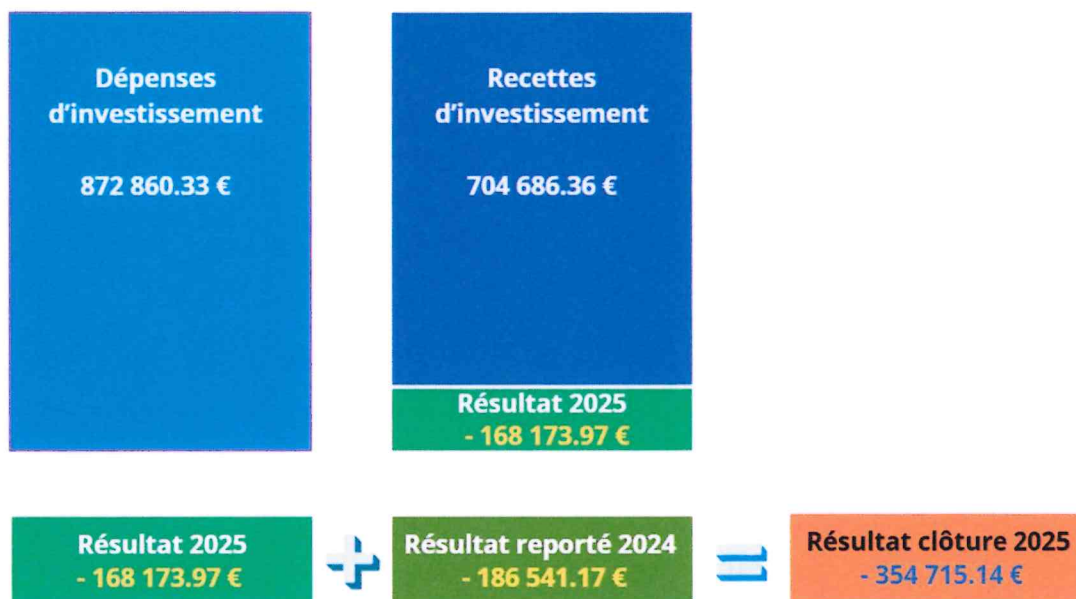
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
Chap /Art.	Libellé	CFU 2024	CFU 2025
		Réalisé	Réalisé
001	Excédent section investissement reporté		
13	Subventions d'investissement	95 646.60 €	153 798.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	300.00 €	300.00 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	
204	Subventions d'équipement versées	- €	
21	Immobilisations corporelles	- €	
23	Immobilisations en cours		
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		95 946.60 €	154 098.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	120 668.43 €	38 664.29 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 733.39 €	441 826.58 €
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits de cession		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		185 401.82 €	480 490.87 €
TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		0.00 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES		281 348.42 €	634 588.87 €
021	Virement de la section de fonctionnement		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 531 666.24 €	70 097.49 €
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 531 666.24 €	70 097.49 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 531 666.24 €	70 097.49 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 813 014.66 €	704 686.36 €

Les subventions d'investissement ont été plus importantes, en raison du versement en 2025 de la subvention départementale CDAS 2024 de 100 000 € (habitat inclusif).

Le montant des dotations est très inférieur à celui de 2024. Il est en effet de 38 664.29 € contre 120 668.43 € en 2024. Le FCTVA et la taxe d'aménagement ont été beaucoup moins importants.

Le chapitre 040 correspond aux opérations d'ordre budgétaire en section d'investissement. Il est utilisé pour des mouvements comptables qui n'ont pas d'impact direct sur la trésorerie mais qui permettent de respecter les règles d'équilibre budgétaire. Il concerne notamment les amortissements.

Résultats d'investissement



IV. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024



A Copponex, le 3 mars 2026.

Le Maire,
Julian MARTINEZ

